



NEWSLETTER

NUMÉRO 6 - OCTOBRE 2023

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LOGIPARC 03

Visuellement de la route départementale 12 le LOGIPARC03 prend des couleurs logistiques. Le promoteur CONCERTO a livré un site à GEODIS qui l'exploite depuis le début de l'été.

Quelques questions à Philippe BOISMENU, Vice-président en charge du développement économique et du commerce.

Quelle est l'actualité du LOGIPARC03 sur ce second semestre 2023 ?

« La finalisation d'aménagements comme la station d'épuration, l'aménagement d'un parking PL d'attente. Nous enregistrons une excellente nouvelle avec la confirmation de l'implantation d'un pylône 5G par Orange. Bien évidemment, nous poursuivons la commercialisation des parcelles encore libres. Nous finaliserons également début 2024 le processus de révision du dossier de ZAC qui permettra d'implanter plus de logistique à l'Est, de permettre l'installation d'activités artisanales voire industrielles sur moins de 10 hectares ».

Qu'en est-il du ferroviaire ?

« Ce sujet était en attente d'un contexte plus favorable, d'un déclic nous permettant de relancer ce projet de dimension multimodale du LOGIPARC03. A ce stade, nous enregistrons trois facteurs favorables: le contexte national qui évolue, la dimension RSE des entreprises et les besoins potentiels exprimés par des projets à venir sur le LOGIPARC03. C'est pourquoi, nous allons lancer une étude en deux temps, le premier afin d'identifier le potentiel de marchandises qui permet d'envisager un modèle économique du fer favorable. Le deuxième, dans l'hypothèse où la première partie est validée, la recherche d'un opérateur pour porter ce projet ».

Promoteurs ou investisseurs pour compte propre

Sept permis de construire ont été délivrés sur la zone d'activité dont le dernier le 16 septembre dernier. Pourquoi 7 permis de construire déposés et seulement trois bâtiments sortis de terre ?

« En matière de logistique il faut distinguer l'investisseur pour compte propre c'est-à-dire celui qui investit dans un site logistique qu'il va exploiter dans le cadre de son activité, c'est l'exemple de LOGINNOV. Dans ce cas de figure le calendrier de l'opération est de 1 an de procédure administrative et 1 an de construction.

En revanche lorsque l'opération est portée par un promoteur, c'est le cas de CONCERTO et EIFFAGE, à ces délais se rajoute un délai intermédiaire qui est celui de la phase de commercialisation du projet qui ne démarre concrètement qu'au moment où le promoteur peut se prévaloir de l'arrêt d'autorisation d'exploitation.

C'est ce qui explique que trois permis de construire délivrés à EIFFAGE et CONCERTO n'ont pas encore donné lieu à un démarrage de chantier » précise Jean Philippe GIRAUD, chargé de mission développement économique à Moulins Communauté

PORTRAIT

RESPONSABLE TERRITORIAL DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Benoît AUCLAIR est, depuis le 1er février 2023, responsable territorial de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Il a remplacé Roselise PEILLON avec laquelle il travaillait depuis plusieurs années.

La CMA a rejoint le réseau des CME Auvergne Rhône Alpes en 2021. Il précise les enjeux pour la CMA « pour la Chambre des Métiers, notre objectif est de rester au plus proche des artisans tout en adaptant notre réseau qui compte aujourd'hui 21 salariés » et pour ses adhérents artisans « savoir se renouveler tout en s'adaptant au contexte énergétique, aux enjeux du réchauffement climatique »

La CMA, administrée par 25 élus, œuvre sur trois axes : l'entrepreneuriat, la formation et la promotion de l'apprentissage. « 25 % des dirigeants artisans ont plus de 55 ans, les enjeux de reprise sont importants. Nous nous efforçons d'orienter les créateurs d'entreprises vers la reprise de structures existantes, de sensibiliser les salariés à la reprise de l'entreprise dans laquelle ils travaillent ».



BENOIT AUCLAIR

L'objectif de la CMA est également de susciter des vocations, c'est tout le sens des interventions au collège en 4e et en 3e. « Nous avons vocation à accompagner l'entreprise de sa création à sa reprise y compris sur les moments difficiles ».



EN IMAGE

Moulins Communauté relooke ses entrées de zone d'activité. Ici la zone des Petits Vernats à Avermes.

ActionLogement



**RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE
PLUS DE LOGEMENT POUR LES SALARIÉS**

Action logement est le principal financeur du volet habitat dans le dispositif Action Cœur de Ville qui concerne les villes moyennes.

L'objectif est de faciliter l'accès des salariés à des logements neufs et de leur permettre de vivre en centre-ville. Plusieurs opérations ont été financées par Action Logement Services sur l'agglomération moulinoise pour un montant de 10,8 M€. Ces nouveaux logements sont principalement réalisés par les bailleurs sociaux, Evoléa et Allier Habitat. Sur chacune de ces opérations, **au moins 50 % des logements sont réservés à des salariés du secteur privé quelle que soit la taille de l'entreprise.**

Les entreprises et leurs salariés peuvent contacter Thomas ALBORELLI (accueil03.als@actionlogement.fr) au 06 12 72 65 14.

LE MOT DE L'ÉLU

**PHILIPPE BOISMENU
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE**

Les travaux sur la route départementale 12 (R12) sont enfin terminés. Cet axe essentiel qui relie sur environ 5 km le contournement de Moulins à la zone d'activité du LOGIPARC03 a été rénové et renforcé.



En raison du développement à terme du parc logistique la route n'était plus adaptée au trafic accru. Les travaux ont permis de sécuriser cet accès : accotements élargis et stabilisés, renforcement de la structure de la chaussée.